****

**Notice type lexicographique**

**I. Partie factuelle de la notice**

* Genre/pluriel
* Étymologie : date du premier usage recensé dans les sources
* Date de la première notice de dictionnaire/encyclopédie
* Termes associés à l’époque
* Mots-clefs (5 au maximum)
* Ressources bibliographiques utilisées (3 au maximum).

**II. Partie rédigée de la notice (4.000 signes maximum)**

Court texte de 4.000 signes faisant apparaître les évolutions sémantiques et les usages multiples du terme à travers une variété de sources (dictionnaires, encyclopédies, textes juridiques et législatifs, sources parlementaires, sources administratives, littérature…).

Le texte doit être rédigé et peut comprendre des citations ainsi que des renvois vers d’autres notices (notices iconographiques, cartographiques, par exemple). Il peut également être accompagné de tableaux ou de graphiques.